



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 30 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente janvier à 17h05, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rosaria Sarine VELLA, vice-Président.

Présents : Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Céline DI DOMENICO, Yasmine GONAY, Séverine GALBRUN, Claude CHALVIN, Monique RAFFORT, Maurice BERNARD, Alain GASPARINI, Christian GUÉNÉ, Christian RIZZARDI.

Procurations : Guy GENET – Président à Rosaria Sarine VELLA – Vice-Présidente.
Claire Domland à Christian Rizzardi

Absentes excusées : Guy GENET

Secrétaire de séance : Sylvia ARNOUX.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 22 janvier 2025

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	11
Procuration :	02
Votants :	13

Votes exprimés

- Votes pour : 11
- Votes contre : /
- Abstention : 2

CONSEIL D'ADMINISTRATION**2025_08_DEL****Objet : Modifications du tableau des emplois de l'EHPAD de VIF****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,**Vu** la délibération du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 approuvant le tableau des emplois de l'EHPAD,**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 15 janvier 2025,**Considérant** les évolutions de carrière des agents et des départs de fonctionnaires, il convient de supprimer des emplois ne faisant l'objet d'aucun recrutement.**Considérant** la nécessité de recruter sur des emplois vacants n'ayant pas le même grade, il convient de créer des emplois ou de modifier le temps de travail de certains postes,**Considérant** qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.**Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :**

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois de l'EHPAD de Vif comme suit :

- De supprimer les postes suivants au 1^{er} février 2025


Grade	Temps de travail du poste	Motif de suppression
Adjoint Technique Principal 1ère classe	35H00	Départ à la retraite
Adjoint Technique Principal 2ème classe	35H00	Avancement de grade de l'agent
Agent Social Principal 2ème classe	35H00	Départ à la retraite
Infirmière en soins généraux	35H00	Modification temps de travail
Agent social	17H30	Modification temps de travail
Adjoint Technique	28H00	Modification temps de travail

- De créer les postes suivants au 1^{er} février 2025

Grade	Temps de travail du poste	Nombre de postes
Agent social	35H00	2
Infirmière en soins généraux	21H00	1
Aide soignant	35H00	1
Adjoint Technique	35H00	1

- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Vice-Présidente de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 05/02/2025
Reçu en préfecture le 05/02/2025
Publié le



ID : 038-263810137-20250130-2025_08_DEL-DE

ANNEXE :

Tableau des emplois de l'EHPAD

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.